

Arrestations arbitraires de Jean Rémy Yama et les autres leaders syndicaux Le collectif des avocats demande la libération immédiate de leurs clients

La défense de Jean Rémy Yama, Roger Ondo Abessolo et Cyrlin Koumba Mba a tenu à édifier l'opinion nationale et internationale sur la détention arbitraire de ces syndicalistes, depuis le mercredi 13 juillet 2016, à la prison centrale de Libreville.

A.M

Après mout déniches, le collectif des avocats a choisi de briser le silence, en organisant une conférence de presse, le jeudi 28 juillet 2016. Ils l'ont fait devant les familles et les camarades des détenus, au siège de Dynamique unitaire, à Awendjé.

Me Moubeyi-Bouale a accusé le tribunal de partialité, avant d'affirmer que « l'arrestation de nos clients Jean Rémy Yama, Roger Ondo Abessolo et Cylin Koumba Mba Essiane, le 09 juillet 2016, et les mandats de dépôts à la prison centrale de Libreville, décernés à leur encontre, le 13 juillet, par le juge d'instruction, suscitent, dans l'opinion, une émotion particulière et des interrogations diverses. Il est apparu nécessaire de communiquer, de nous interroger sur les véritables motivations de cette procédure et de nous inquiéter de l'état de santé de l'un d'eux, M. Jean Rémy Yama. Depuis le 13 juillet dernier, nos clients séjournent



Les avocats des membres de la société civile affirment et signent que les dossiers d'accusation sont vides.

à la prison centrale de Libreville. Nous disons que, dans les conditions actuelles de la procédure, leur détention ne se justifie pas. Nos clients donnent des garanties par leur citoyenneté. Ils sont responsables et ne peuvent fuir. Leur place n'est pas donc à la prison centrale ». Il a insisté sur l'état de santé du leader de Dynamique unitaire. «

L'état de santé de Jean Rémy Yama nous inquiète. Nous avons attiré l'attention des autorités judiciaires sur cet aspect. Mais à ce jour, ils ne font rien. Son état de santé a besoin d'un suivi régulier par un médecin, dans une structure agréée. Ce qui n'est pas le cas actuellement. Son médecin éprouve toutes les peines pour suivre l'évolution de sa santé. Il faut

le dire, ce dernier souffre de l'hypertension artérielle », a-t-il déclaré.

Choqué par le montage mafieux de la procédure digne de la Corée du Nord, Me Moubeyi-Bouale est revenu sur les incohérences, dénonçant les pressions sur le procureur de la République et sur le juge d'instruction du 6^{ème} cabinet. « Cette procédure comporte de nombreuses irrégularités qui nous interrogent sur le motif réel de leur incarcération. Nous ne laisserons pas l'arbitraire prendre le dessus sur la loi. Le ministère public n'a fourni aucune preuve sur les faits mis à leur charge. Dans ces conditions, les mandats de dépôts sont nuls et de nul effet. Ils doivent tout simplement être libérés, s'ils ne sont pas accusés d'autre chose. Il faut le dire, le trouble à l'ordre public et l'attroupement non armé sont devenus de infractions imaginaires ».

Le collectif des avocats a édifié les journalistes et l'assistance sur les zones d'ombres. ■

(Nous y reviendrons)